

tenue sous la présidence de Monsieur FABRE, assisté(e)  
de Madame BRUNEAU et Monsieur GAROT, Conseillers  
En présence de Monsieur LEMEE, Rapporteur public  
Monsieur DEWIERE, Greffier

**10 heures 30**

01)	<b>DOSSIER N° 2503128</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 18 mars 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sous 30 jours et fixant le pays de destination - Nationalité : algérienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître HOUINDO Ghyslain (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	<b>DOSSIER N° 2505487</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 11 mai 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant un an. Nationalité tunisienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître LAID Bilel (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
03)	<b>DOSSIER N° 2508913</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 14 août 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant trois ans. Nationalité tunisienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître LAID Bilel (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

**10 heures 30**

<b>04)</b>	<b>DOSSIER N° 2505704</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 15 mai 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination et interdisant le retour sur le territoire français pendant un an. Nationalité guinéenne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BASILI Luc (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
<b>05)</b>	<b>DOSSIER N° 2505945</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation d'un arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 15 avril 2025, portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours avec interdiction de retour pendant une durée d'une année. Nationalité : algérienne	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BERTHE Antoine
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
<b>06)</b>	<b>DOSSIER N° 2506310</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 30 juin 2025 portant assignation à résidence.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BERTHE Antoine
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

**10 heures 30**

07)	<b>DOSSIER N° 2506670</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord en date du   portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination. Nationalité : algérienne	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître HOUINDO Ghyslain (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
08)	<b>DOSSIER N° 2506844</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Recours en annulation contre un arrêté du préfet du Nord en date du 16/07/2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement, portant interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an. Nationalité géorgienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Monsieur X
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
09)	<b>DOSSIER N° 2506966</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 13 janvier 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, et fixant le pays de destination. Nationalité marocaine	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître BOUHAJJA Mouna (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

**10 heures 30**

10)	<b>DOSSIER N° 2507009</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 24 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, et fixant le pays de destination.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître DEVILLE Valentine (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
11)	<b>DOSSIER N° 2507014</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Marjorie BRUNEAU</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Recours en annulation contre un arrêté du préfet du Nord en date du 22/05/2025 en tant qu'il porte remise aux autorités grecques et interdit la circulation sur le territoire français pour une durée de douze mois .Nationalité congolaise	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître DEWAELE Emilie
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
12)	<b>DOSSIER N° 2507208</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 22 juillet 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, et interdisant le retour sur le territoire français pendant deux ans. Nationalité algérienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître TIGOKI Iya (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

**10 heures 30**

13)	<b>DOSSIER N° 2507209</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Deùmande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 31 mars 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant un an. Nationalité algérienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur X	Maître NAVY Sanjay
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
14)	<b>DOSSIER N° 2507211</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais du 31 mats 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixant le pays de destination, et interdisant le retour sur le territoire français pendant un an. Nationalité algérienne.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître NAVY Sanjay
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
15)	<b>DOSSIER N° 2507216</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Maxime GAROT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande l'annulation de la décision du préfet du Nord du 1er juillet 2025 portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, et fixant le pays de destination. Nationalité congolaise.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame X	Maître BEAUDOIN MARION (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

